



No de résolution
ou annotation

**Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité du Canton de Saint-Godefroi**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la
Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, tenue le 6 juillet 2026,
à 19h00, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 109C,
Route 132, Saint-Godefroi;**

Sont présents(es) : Siège n° 1 - Johanne Horth, conseillère
Siège n° 2 - Georges Chapados, conseiller
Siège n° 3 - Denis Larocque, conseiller
Siège n° 4 - Marie-Josée Isabelle, conseillère
Siège n° 5 - Sylvain Badran, conseiller
Siège n° 6 - Nancy Huard, conseillère

Tous conseillers et tous présents sous la présidence du maire,
M. Genade Grenier.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, directrice générale et
greffière-trésorière.

2026-169

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie-Josée Isabelle et résolu à l'unanimité des
conseillers présents que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que lu :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2026
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2026
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2026
7. Correspondance
8. Rapport des dépenses autorisées
9. Dons ou commandites
10. 2^e Projet de Règlement numéro 297-2026 modifiant le Règlement
numéro 202-2011 «Règlement de zonage» de la Municipalité de Saint-
Godefroi
11. Paiement de la facture pour l'épandage de gravier aux endroits
nécessaires sur les chemins de la Municipalité du Canton de Saint-
Godefroi
12. Paiement de la facture pour la réparation du chemin Route Lecourtois
13. Suivi des dossiers des élus
14. Varia
15. Dépôt des états financiers comparatifs au 30 juin 2026
16. Coupe des herbes hautes au 2^e Rang (au bac du 2^e Rang)
17. Chargement de cages à homard dans un conteneur au bac du 2^e Rang
18. Période de questions
19. Clôture et levée de la séance



No de résolution
ou annotation

**2026-170 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 2 JUIN 2026**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**2026-171 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2026**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 juin 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 24 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Nancy Huard
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**2026-172 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2026**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 juin 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 24 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Denis Larocque
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.



No de résolution
ou annotation

2026-173

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2026**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 juin 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 24 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Nancy Huad

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose neuf (9) documents d'information aux membres du conseil.

2026-174

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

ATTENDU QUE ces dépenses sont autorisées en vertu du Règlement numéro 283-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 186-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux, conformément à 961.1 *du Code municipal du Québec*.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 30 juin 2026, totalisant 36 113,71 \$
et autorise le paiement des factures;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.



No de résolution
ou annotation

2026-175

DONS OU COMMANDITES

ATTENDU QU'une demande de dons a été faite par la Société Alzheimer Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine pour le Défi Alzheimer;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Georges Chapados

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise le don à Société Alzheimer Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine pour le Défi Alzheimer de 50,00 \$.

2026-176

2^E PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 297-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202-2011 «RÈGLEMENT DE ZONAGE» DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Saint-Godefroi peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QUE l'avis de motion du 1^{er} Projet de Règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 juin 2026;

ATTENDU QU'un 1^{er} Projet de Règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 15 juin 2026 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

Une assemblée publique de consultation a eu lieu le 3 juillet 2026 à compter de 18h00 à la salle Eugène Anglehart, au 109C, Route 132, Saint-Godefroi.

ATTENDU QU'un 2^e Projet de Règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2026 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont eu en main le 2^e Projet de Règlement numéro 297-2026;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le 2^e Projet Règlement numéro 297-2026 modifiant le Règlement numéro 202-2011 «Règlement de zonage» de la Municipalité de Saint-Godefroi soit adopté;

Le 2^e Projet de Règlement numéro 297-2026 modifiant le Règlement numéro 202-2011 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Godefroi contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

Ce Projet de Règlement est disponible au bureau de la municipalité de Saint-Godefroi pour fins de consultation.



No de résolution
ou annotation

2026-177

PAIEMENT DE LA FACTURE POUR L'ÉPANDAGE DE GRAVIER AUX ENDROITS NÉCESSAIRES SUR LES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

ATTENDU QUE les travaux d'épandage de gravier ont été effectués le 18 juin 2026 sur les chemins de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi :

- Route de l'église (près de la voie ferrée) (ajout de roches et de gravier);
- Rang 4 Ouest (reprofilage du fossé);
- Rang 5 Ouest (ajout de 4 voyages de gravier);
- Entre le Rang 5 et le Rang 6 (ajout de 2 voyages de gravier);
- Rang 9 (ajout de 3 voyages de gravier);
- Rang 10 (ajout de 3 voyages de gravier).

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Denis Larocque

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise le paiement de 2 925,00 \$ plus les taxes applicables à Robert Loisel enr. pour l'épandage de gravier sur les chemins de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi :

- Route de l'église (près de la voie ferrée) (ajout de roches et de gravier);
- Rang 4 Ouest (reprofilage du fossé);
- Rang 5 Ouest (ajout de 4 voyages de gravier);
- Entre le Rang 5 et le Rang 6 (ajout de 2 voyages de gravier);
- Rang 9 (ajout de 3 voyages de gravier);
- Rang 10 (ajout de 3 voyages de gravier).

2026-178

PAIEMENT DE LA FACTURE POUR LA RÉPARATION DU CHEMIN ROUTE LECOURTOIS

ATTENDU QUE les travaux pour la réparation du ponceau du chemin Route Lecourtois ont été effectués (changement de ponceau et épandage de gravier);

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Marie-Josée Isabelle

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise le paiement de 1 425,00 \$ plus les taxes applicables à Robert Loisel enr. pour le remplacement du ponceau et épandage de gravier sur le chemin Route Lecourtois.

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Chacun des élus présents fait un résumé de ses dossiers.

VARIA

Trois (3) sujets sont ajoutés au procès-verbal.



No de résolution
ou annotation

**2026-179 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU
30 JUIN 2026**

ATTENDU que les états financiers comparatifs 2025-2026 doivent être déposés au maire et aux membres du conseil municipal selon l'article 176.5 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Marie-Josée Isabelle
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le dépôt des états financiers comparatifs 2025-2026 au 30 juin 2026 par la directrice générale et greffière-trésorière, Lumina Horth.

**2026-180 COUPE DES HERBES HAUTES AU 2^E RANG (AU BAC DU 2^E
RANG)**

ATTENDU QUE l'entretien du 2^e Rang (au Bac du 2^e Rang) soit nécessaire;

ATTENDU QU'une demande a été faite à M. Dany Huard pour les travaux de fauchage de coupe des herbes hautes que celui-ci a accepté d'effectuer les travaux;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Nancy Huard
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la réalisation des travaux de coupe des herbes hautes au Rang 2 (au Bac du 2^e Rang).

**2026-181 CHARGEMENT DE CAGES À HOMARD DANS UN CONTENEUR
AU BAC DU 2^E RANG**

ATTENDU QUE des cages à homard ont été laissées sur le site du Bac du 2^e Rang depuis quelques années;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à Robert Loisel enr. pour le chargement des cages à homard dans un conteneur que celui-ci a accepté d'effectuer les travaux;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Nancy Huard
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise le chargement de cages à homard dans un conteneur au Bac du 2^e Rang par Robert Loisel enr..



No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19h22 à 19h24.

Une période de questions est tenue. Une personne pose émet un commentaire.

2026-182

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Sylvain Badran

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h25.

« Je, Genade Grenier, maire, atteste QUE la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».


Genade Grenier
Maire


Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière